Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE02CM111225-DE

Affaire n° 2 à l'ordre du jour Année 2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre,

Sur convocation en date du 4 décembre 2025, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Laurence LE DU-BLAYO, Bernard LAGREE, Chantal BOULOUX, Jacques TOUMINET, Brigitte BALAY-MIZRAHI, Olivier BOBIGEAT, Joëlle LE GUIFFANT, Didier DERU, Christine MASSART, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Odile MIEL-GIRESSE, Dominique ORHANT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Patrick CRENAULT, Françoise DESPRES, Christiane SOQUET, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Elisabeth GLOAGUEN.

ETAIENT EXCUSES : Guy BADOUAL (pouvoir à Yannick HELLIO), Sandra LE DREAN-SMEJKAL (pouvoir à Nathalie MALIDOR), David BRUNET (pouvoir à Anne-Sophie GUILLEMOT), Stella CORBES (pouvoir à Soilihi ABOUDOU), Jérémie MENAR (sans pouvoir), Gérard de MELLON (sans pouvoir).

VOTANTS : 33

SECRETAIRE : Maxime SACHET

*
* *

CULTURE – Approbation du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la bibliothèque municipale

Rapporteur : Joëlle LE GUIFFANT

Premier équipement culturel de proximité, les bibliothèques sont encadrées depuis 2021 par la loi n° 2021-1717, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « loi Robert ».

S'inscrivant dans le cadre de cette loi, la rédaction du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la bibliothèque constitue un outil stratégique et réglementaire définissant les orientations de la bibliothèque pour 2026-2033.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE02CM111225-DE

Reposant sur un diagnostic du territoire et de l'action de la bibliothèque, incluant une enquête menée auprès des publics, le PCSES a été élaboré avec l'appui d'un comité de pilotage réunissant des élu(e)s et des agents de la Ville (équipe de direction du Service Culture, DGA Services à la population, responsables de secteurs de la bibliothèque) et des services partenaires. La Bibliothèque départementale des Côtes d'Armor (BCA) a accompagné les deux premiers comités de pilotage et assuré une mission de conseil en lien avec les orientations nationales de développement des bibliothèques.

Dans une démarche participative, un atelier de réflexion a associé quinze structures partenaires des champs culturel, éducatif et social à la définition des axes stratégiques du PCSES. L'ensemble de l'équipe de la bibliothèque a par ailleurs participé à l'élaboration des plans d'actions lors de deux ateliers de réflexion collective.

A l'issue de ce travail mené de janvier à novembre 2025, le PCSES de la bibliothèque municipale de Dinan se décline autour de 4 axes stratégiques :

- Favoriser le lien social, l'inclusion et garantir l'accès de tous les publics ;
- Accompagner les enjeux majeurs de la société et le développement de l'esprit critique ;
- Proposer un lieu confortable, attractif et convivial, adapté aux différents usages ;
- Améliorer l'accessibilité, lisibilité et la visibilité de la bibliothèque.

La dimension patrimoniale (« Partager la mémoire ») et le numérique constituent des thématiques transversales se déclinant dans chaque axe du PCSES.

Le PCSES constitue un document-cadre s'appuyant sur plusieurs principes : la qualité du service public rendu, le travail en coordination avec les structures du territoire et le renforcement des partenariats, la prise en compte du contexte budgétaire contraint. Les actions réalisées seront évaluées chaque année.

Le PCSES constitue également un prérequis indispensable à l'obtention d'aides financières, notamment celles de la DRAC, dans le cadre de projets de réaménagement.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la Loi n° 2021-1717 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 18 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Culture du 25 novembre 2025 ;

Vu le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la bibliothèque, élaboré conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, par la direction de la bibliothèque, en concertation avec les services municipaux, les élus référents et les partenaires institutionnels,

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE02CM111225-DE

Considérant que le PCSES constitue le document de référence fixant les orientations générales de la bibliothèque pour 2026-2033 ;

Considérant que l'adoption du PCSES s'inscrit dans la continuité de la politique culturelle municipale visant à renforcer l'accès de toutes et tous à la culture,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

1. **D'APPROUVER** le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) 2026-2033 de la bibliothèque tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent projet, ainsi qu'à engager les démarches administratives et partenariales correspondantes.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN



Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-200076578-20251211-DE02CM111225-DE